

Commune de Bassenge
Déclaration de Politique Générale
2019-2024

Voici le Collège communal 2019-2024

1. Valérie HIANCE : Bourgmestre, Officier de l'état civil, sécurité des personnes et des biens, plan d'urgence, information-communication, Programme Communal de Développement Rural, Fabriques d'églises ;
2. Paul SLEYPENN : Président du CPAS, Agence Locale pour l'Emploi, Culture, Personnes en situation de handicap ;
3. Philippe KNAPEN : 1er Echevin, finances, personnel, expansion économique, emploi, tourisme, carrières ;
4. Audun BROUNS : 2ème Echevin, urbanisme, aménagement du territoire, patrimoine, informatique, E-administration, monde folklorique et associatif ;
5. Julien BRUNINX : 3ème Echevin : travaux, mobilité, environnement et énergie, contrat de rivières, cimetières ;
6. Caroline VRIJENS : 4ème Echevine : jeunesse, famille, aînés, Anciens Combattants, sports, plan de cohésion sociale, agriculture, bien-être animal.

Et voici sa déclaration de politique générale :

Valérie HIANCE

Gouvernance communale :

Le premier devoir des élus envers les citoyens est la transparence des actions menées. La vie démocratique et la délégation des pouvoirs du citoyen vers les élus n'ont en effet de légitimité que si le citoyen est en mesure de vérifier quelles décisions sont prises en son nom. Dès lors, la transparence doit être assurée pour que les décisions prises par les autorités locales puissent être consultables, publiées et permettre aux citoyens d'en prendre connaissance. Ce devoir de transparence est par ailleurs le premier outil pour éviter tout conflit d'intérêts ou corruption morale ou financière.

L'action publique doit reposer sur quatre piliers :

1. Ethique et transparence.
2. Efficacité de l'action.
3. Utilisation juste et efficiente des moyens.
4. Participation citoyenne.

Le but est de répondre au mieux aux attentes de notre population et également aux exigences du développement durable.

Vie en société et sécurité

Le respect de l'autre est une condition fondamentale à l'épanouissement personnel et est le fondement du vivre ensemble. Il est générateur d'un réel sentiment de sécurité. La sécurité est l'affaire de tous et un droit fondamental. La sécurité des personnes et des biens doit faire l'objet d'une approche sur mesure en tenant compte de nos quartiers et les priorités doivent être définies en fonction des besoins. Nous devons nous centrer sur le rôle de notre police de proximité, en veillant à ce que la police soit déchargée de missions administratives et au maximum en contact avec les citoyens et leurs associations. La sécurité et le sentiment de sécurité sont également liés à l'épanouissement de chacun et au vivre ensemble. Cela implique :

- d'adapter le plan d'urgence local sur base d'une gestion des risques (inondations, incendies, grand froid, canicule, tempête...) avec une réflexion de fond sur les investissements nécessaires et les adaptations au regard des changements climatiques (citernes individuelles à rendre obligatoires pour les nouvelles constructions, plantation d'arbres ...)
- de maintenir les synergies entre le CPAS et la Commune et prévoir un accueil personnalisé et discret en situation d'urgence ;
- de garantir l'information, la sensibilisation régulière, la prévention et le respect des normes de vie (respect des personnes et des biens, bruit, salubrité, propreté publique, sécurité routière...) ainsi que la mise en garde sur les sanctions encourues et l'application de ces sanctions ;
- de renouveler les stages de maîtrise du volant pour les jeunes conducteurs, sensibiliser les adultes au problème de vitesse ;
- de consacrer, chaque année, une séance du Conseil communal à la sécurité, au plan zonal de sécurité, au travail de notre police ;
- de sensibiliser les autorités de la Zone à la nécessité de renforcer notre police de proximité et la notion d'agent de quartier ;
- de favoriser la médiation afin de prévenir les conflits de voisinage et maintenir le travail de nos éducateurs de rue ;
- assurer une sanction rapide et systématique (notamment par le biais des sanctions administratives communales) vis-à-vis des incivilités et développer dans ce cadre des actions éducatives ;
- sensibiliser les citoyens dès le plus jeune âge à l'importance de la propreté publique via des campagnes d'information et des formations en milieu scolaire et extrascolaire;

- développer une politique de tolérance zéro en matière de salubrité et de propreté en mettant en place des dispositifs rapides et efficaces (équipes de nettoyage les week-ends, renforcement des équipes lors d'évènements particuliers, bacs à poubelles...);
- promouvoir des formations en secourisme aux agents communaux, sensibiliser les responsables d'ASBL et clubs sportifs à ces formations ;
- mettre en place des partenariats locaux de prévention (« les voisins veillent ») afin de renforcer la sécurité des différents villages de la Commune et tenter de les prémunir contre le cambriolage;
- veiller à ce que nos cortèges de carnaval respectent l'éthique de notre folklore carnavalesque.

Information – communication

Nouer de nouveaux partenariats entre les citoyens et leurs élus nécessite de dépasser le seul cadre de la démocratie représentative et d'impliquer les citoyens dans l'action publique de manière régulière tout au long du mandat octroyé par les électeurs. L'information et la communication régulières et transparentes participent au respect et au bien-être de nos concitoyens :

- rendre **les sites internet** communaux et para-communaux plus performants afin de rendre l'information la plus accessible et compréhensible possible à l'ensemble des citoyens ;
- assurer une publicité la plus complète, par tous les canaux de communication officiels et disponibles, des décisions des organes communaux et actes administratifs à portée générale ;
- rendre accessible le PST, le PCDR et le budget communal sous une forme visuelle claire afin d'offrir aux citoyens **la transparence** la plus totale sur l'action publique locale ainsi que sur l'utilisation des deniers communaux ;
- veiller à ce que tous les partis démocratiques soient représentés au sein des ASBL socioculturelles créées par la Commune et veiller à la transparence totale des décisions ;
- veiller à la représentation citoyenne, large et diversifiée, dans les différentes commissions consultatives qui seront mises en place.

Programme Communal de Développement Rural (PCDR), véritable outil de participation citoyenne

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) a pour but de définir les objectifs de développement de la commune ainsi que la mise en place de projets concrets :

- Mettre en place un nouveau PCDR afin de déterminer un ensemble d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement par et pour notre Commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration dans le respect de ses caractères propres et de

manière à améliorer les conditions de vie de nos habitants au point de vue économique, social et culturel.

Philippe KNAPEN

Finances

Bassenge, comme toutes les Communes, a l'obligation d'assurer, de manière générale, une gestion saine des finances communales à court, moyen et long terme, notamment par une maîtrise des dépenses, et en particulier des dépenses de fonctionnement. C'est ce que nous comptons faire à Bassenge.

Notre credo sera de garder les finances saines en allant chercher un maximum de subsides et en ne recourant à l'emprunt qu'en cas de circonstances exceptionnelles.

Personnel

La qualité d'une administration passe inévitablement par un personnel de qualité. Afin de garder ce niveau d'exigence et de continuer à évoluer, il faut gérer le personnel de manière professionnelle à tous les niveaux que ce soit lors du recrutement, lors des évaluations, des formations continuées ou de l'évolution de carrière. Les objectifs sont de quatre ordres :

- de faire les recrutements sur base de profils de fonctions bien établis et sur base de critères objectifs, déterminés selon de hauts niveaux d'exigence ;
- de continuer à promouvoir au sein du personnel (ouvrier et employé) l'envie d'évoluer dans leur métier via les différentes formations qui s'offrent à eux et d'utiliser autant que faire se peut la procédure de la valorisation des compétences;
- de faire évoluer le métier grâce aux avancées informatiques installées et à en tirer tout le potentiel. Ce sera un gain de temps et d'organisation pour le futur et aussi tout bénéfique pour le citoyen;
- d'effectuer régulièrement des évaluations en refixant de nouveaux objectifs.

Développement économique

La Commune est le terreau idéal pour favoriser le développement des initiatives innovantes, axées sur la transition vers d'autres modes de production et de consommation (économie partagée, économie collaborative, économie circulaire, circuits-courts, économie numérique...) pour les encourager et les soutenir.

Il faut donc :

- soutenir les producteurs locaux, circuits-courts, marché du terroir .Valoriser la qualité des productions locales auprès des citoyens et soutenir leur consommation dans les collectivités (écoles, crèches, maisons de repos...) via la promotion de la qualité d'une alimentation saine et des circuits courts, en favorisant les contacts entre les agriculteurs et les consommateurs ;
 - ⇒ faire la promotion des produits locaux, artisanaux et du terroir, à l'occasion des réceptions, festivités, inaugurations...
 - ⇒ organiser des marchés de terroir afin de valoriser les produits locaux ;

- ⇒ favoriser le développement de potagers individuels ou collectifs et de ruches dans les friches ou zones à valoriser de la Commune ;
- ⇒ développer les espaces publics communautaires (jardins communautaires, jardins pour tous, etc ...)
- créer un registre des entreprises locales afin de pouvoir les solliciter lors de tout marché public initié par la Commune et favoriser, lorsque c'est possible, les entreprises d'économie sociale ;
- aider à la création et à la pérennité de commerces locaux dans chaque village ;
- intensifier la collaboration avec la SPI (ou un organisme équivalent) pour la création de lieux (bâtiments relais) qui peuvent accueillir des entreprises;
- intensifier la collaboration avec Basse-Meuse Développement;
- témoigner notre soutien aux activités économiques de proximité (entrepreneurs, artisans et commerçants,...) via des publications;
- guichet unique pour assurer un soutien administratif à la création d'activités économiques.

Tourisme

Le tourisme, l'économie locale et la culture sont les maillons entre lesquels des synergies doivent être développées.

Le tourisme est le maillon faible de notre Commune .Il s'agira de travailler à l'image de marque de notre Commune en développant ses atouts. Cela sera bénéfique à tous nos secteurs d'activité.

L'objectif est de mettre en place une promotion de nos infrastructures et monuments touristiques et d'attirer des touristes afin d'en faire aussi profiter nos commerçants locaux.

Il faut développer des synergies entre culture, tourisme, économie locale et patrimoine (organisation d'événements typiques, expositions des artistes et artisans locaux, répertoire des hébergements dans la Commune, ...

Il faut faire la promotion commerciale et touristique du savoir-faire local et du patrimoine via le site internet communal, les réseaux sociaux, les newsletters, le bulletin communal, la Maison du Tourisme du Pays de Liège,...

Il faut développer les espaces publics pour augmenter la convivialité (bancs, poubelles, panneaux pédagogiques sur les sites pittoresques, ...)

Il faut renforcer la visibilité du Syndicat d'Initiative.

Audun BROUNS

Urbanisme et aménagement du territoire

En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, nous souhaitons encourager l'expansion maîtrisée et harmonieuse de la Commune tout en respectant le patrimoine existant, le cadre naturel et la qualité de vie de ses habitants.

- Imposer aux bâtisseurs et promoteurs des mesures précises dans leurs projets pour développer la mixité sociale, intergénérationnelle et de fonction.

- permettre le développement de logements à la typologie « familiale » ainsi que ceux destinés aux jeunes couples actifs, tout en conservant le caractère rural de notre Commune.
- assurer l'utilisation parcimonieuse du territoire par une limitation du développement de nouvelles zones d'habitat et la densification des espaces déjà urbanisés dans les mesures et lieux préconisés par le SCotc (différenciation entre l'intérieur et l'extérieur des noyaux de villages, possibilité de nouveaux styles architecturaux, lutte contre l'étalement urbain, préservation des espaces verts, de la biodiversité et des commerces de proximité...)
- inciter à l'intensification des noyaux d'habitations et à la rénovation du bâti ancien.
- empêcher l'étalement urbain dans les zones à atouts paysagers et physiques.
- prendre en considération, lors de tout nouveau projet immobilier, l'impact de ce dernier en matière de nuisances possibles (bruits, vibrations, odeurs, ondes électromécaniques, qualité de l'air,...)
- limiter strictement et drastiquement les nouveaux habitats dans les zones inondables, de forte pente, ainsi que les zones de prévention de captage.
- limiter la modification du relief du sol.
- assurer la perméabilité maximale dans les parcelles à risques.
- promouvoir, dans les permis d'exploiter, la mise en place de comité d'accompagnement grâce à la CCATM.
- réguler la présence de totems ou d'enseignes publicitaires nuisant à la qualité du paysage et à la sécurité, en particulier aux entrées dans les localités.
- promouvoir les services de l'Agence Immobilière Sociale, des organismes à finalité sociale reconnus par le Fonds du Logement.
- faire un relevé des maisons abandonnées, garantir un accompagnement pour leur réhabilitation et taxer plus fortement les propriétaires qui ne souhaitent pas rendre ces logements accessibles.
- permettre le développement de potagers collectifs et de ruchers dans les zones à valoriser de la commune.
- remplacer, là où c'est possible, les éclairages énergivores par des éclairages à basse énergie.
- garantir l'accès aux lieux publics aux personnes à mobilité réduite.

Patrimoine

Notre belle Vallée du Geer dispose d'un patrimoine naturel et historique aussi riche que varié.

Celui-ci doit impérativement être préservé et mis en évidence par les autorités communales. Nous souhaitons promouvoir les trésors bassengeois en garantissant leur entretien de manière à rendre les visites accueillantes et d'en faire la promotion par-delà nos frontières.

- Faire un relevé complet de notre patrimoine et en faire la promotion.
- établir des partenariats avec des établissements de formation en alternance pour la réfection du petit patrimoine.
- préserver et valoriser les éléments typiques du terroir, les témoins de l'histoire locale, le patrimoine local et les paysages.

Numérique

La révolution numérique est une réalité et la Commune de Bassenge ne peut l'ignorer. C'est pourquoi, nous souhaitons ancrer notre Commune dans la modernité. Les outils digitaux offrent une facilité et une rapidité d'accès à l'information et peuvent offrir une multitude de services aux citoyens. Une utilisation efficace de la technologie est un atout majeur et non une source de complexité. Il en découlera une simplification administrative ainsi qu'une meilleure gestion quotidienne dans les relations avec les citoyens.

- rendre le site internet communal plus performant afin de rendre l'information la plus accessible et compréhensible possible par l'ensemble des citoyens.
- assurer la publicité, la plus complète, par tous les canaux de communication officiels et disponibles, des décisions des organes communaux et actes administratifs à portée générale.
- donner une information complète en amont et en aval des projets menés par la Commune sur le site internet communal.
- rendre accessible le PST, le PCDR et le budget communal sous une forme visuelle claire disponible sur le site internet communal.
- promouvoir les consultations citoyennes via des outils électroniques afin d'ouvrir les champs d'action dans lesquels la Commune pourrait s'engager.
- lancer une application mobile communale afin d'encourager l'interactivité entre l'administration et les citoyens. (Horaires d'ouverture des établissements communaux et les dates des différents ramassages des déchets; les informations qui ont trait au commerce

local; l'agenda des manifestations touristiques, culturelles et folkloriques organisées dans la Commune; redirection vers d'autres plateformes numériques communales; ...)

- mettre à disposition un portail de covoiturage pour exploiter au mieux le parking de délestage de Boirs.
- réduire la fracture digitale en assurant l'apprentissage du numérique et la possibilité d'accéder à l'informatique dans une structure communale (ex : la bibliothèque) mais également par l'apport d'une aide aux personnes les plus démunies face à la technologie (ex : Mobi'Tic).
- veiller à lutter contre le cyber-harcèlement en organisant des formations qui ont vocation à sensibiliser les jeunes et leurs parents aux dangers du net.

Vie associative et folklorique

La Vallée du Geer est connue aux quatre coins de la Basse-Meuse pour son ambiance particulière liée à ses festivités en tous genres. Nous voulons impérativement conserver le folklore local et faire la promotion de cette marque de fabrique bassengeoise. La meilleure manière d'y parvenir est de conjuguer festivité et sécurité.

- créer une commission communale du monde associatif afin d'appréhender au mieux les aspirations des associations qui participent activement à la vie locale en leur permettant de rencontrer l'offre et la demande de services volontaires (échanges de volontariats, répertoire des initiatives, échanges de matériel, établissement d'un « calendrier associatif » ...)
- établir une charte associative liée à des objectifs élaborés en concertation avec les associations afin que toutes celles-ci bénéficient d'un soutien équitable de la part de la Commune.
- dresser un répertoire regroupant les diverses associations de la Commune afin de faciliter les contacts entre elles mais également pour les citoyens.
- faire connaître l'histoire communale aux nouveaux habitants et aux nouvelles générations ainsi de permettre l'inclusion de l'ensemble de la population aux manifestations locales.
- mettre à disposition des comités organisateurs des panneaux préventifs concernant les problèmes liés aux drogues, à l'alcool et aux maladies sexuellement transmissibles lors de l'organisation d'événements à caractère festif pour prendre le pas sur les assuétudes.

Julien BRUNINX

Mobilité

Face aux défis actuels, une politique de mobilité classique a montré aujourd'hui certaines limites, alors que nos besoins en mobilité augmentent constamment. Il faut tirer intelligemment parti des innovations technologiques à notre disposition afin de rendre la mobilité plus flexible, souple, adaptative et multimodale. Notre volonté est donc d'inciter les bassengeois(es) à se déplacer de façon plus efficiente, plus fluide, plus confortable et de façon intermodale tout en maintenant une sécurité maximum.

Nous devons :

- encourager le covoiturage local par la mise en place d'un portail numérique de covoiturage;
- remettre à jour le plan communal de mobilité (PCM);
- assurer une coordination des chantiers en voirie et veiller à impacter le moins possible la fluidité du trafic;
- remettre à jour, rééditer et diffuser une carte des sentiers, chemins, pistes cyclables, circuits VTT et promenades locales;
- prendre en compte, dans tous nos projets, les besoins de mobilité douce (projet PCDR - création de sentiers le long du Geer) et accorder une priorité aux modes de transport actifs (marche, vélo...);
- garantir l'accès aux lieux publics aux personnes à mobilité réduite;
- continuer la réfection des trottoirs;
- encourager le respect de la vitesse dans les zones sensibles et dans les zones « jeux d'enfants » lors des vacances scolaires d'été.

Travaux

La commune de Bassenge est face à de nombreux défis vis-à-vis des travaux qu'elle devra réaliser dans le courant de la prochaine législature. Malgré les contraintes avec lesquelles nous devons composer, nous souhaitons mener une politique de travaux en phase avec notre époque en vue de répondre aux défis contemporains tout en veillant à offrir un cadre de vie de qualité où confort et sécurité se conjuguent au quotidien pour l'ensemble des habitants de la commune.

Notre but est de :

- Continuer la réfection des trottoirs dans les villages.
- mettre en œuvre un plan "inondations" intégrant toutes les mesures préventives et les aménagements physiques susceptibles de diminuer ce risque.
- veiller au respect des normes environnementales dans les marchés publics ainsi que des normes sociales afin de lutter contre le dumping social.
- assurer une coordination des chantiers en voirie et veiller à impacter le moins possible la fluidité du trafic.
- terminer l'aménagement des infrastructures du Val d'Oborne et prendre possession des lieux.

- veiller à ce que les subsides octroyés dans le cadre du PIC (Plan d'Investissement Communal) soient répartis de manière proportionnée entre les projets décidés par l'AIDE, la SPGE et les projets relatifs à nos voiries.
- terminer l'aménagement des locaux de la cohésion sociale à Glons.
- installer les nouveaux bureaux du Syndicat d'Initiative à Roclenge.
- étudier la nécessité de créer des bassins de retenue supplémentaires.

Environnement et Energie

La volonté de Bassenge Demain est de s'engager dans une politique environnementale ambitieuse afin d'offrir un cadre de vie sain et respectueux de la planète à l'ensemble des bassengeois(es). Nous souhaitons porter une attention particulière à la gestion durable des ressources dont nous disposons. Notre politique environnementale visera également à la sensibilisation, la responsabilisation, la collaboration et l'implication citoyenne quotidienne en vue de préserver notre terre et de construire ensemble un avenir de qualité pour les générations futures.

Notre but est de :

- Veiller à un service de propreté publique de qualité avec des cantonniers affectés à un village.
- entretenir les pistes cyclables.
- continuer la lutte contre les eaux de ruissellement et les coulées de boues.
- établir un catalogue et des fiches sur l'aménagement de lutte contre les coulées de boues (collaboration avec Meuse Aval et le Giser) et veiller à leur mise en œuvre ainsi qu'à leur respect.
- favoriser les comportements responsables et les initiatives citoyennes pour tendre vers une commune « Zéro Déchets ».
- appliquer la « tolérance Zéro » en intensifiant la lutte contre les infractions environnementales et les dépôts sauvages (agent constatateur) en appliquant les amendes administratives.
- entretenir les sentiers et chemins dans la logique de maillage environnemental et promouvoir ces comportements auprès des propriétaires privés.
- adopter un règlement communal sur les haies et arbres (essences locales, obligation de replantation,...).
- maintenir et renforcer le caractère rural de la Commune (aménagement et embellissement des lieux de vie).
- installer des panneaux photovoltaïques sur le plus grand nombre de bâtiments communaux possible.
- veiller à la réduction de notre empreinte carbone (convention des maires).
- promouvoir les énergies renouvelables.
- promouvoir les primes à l'énergie.

Climat

Changement climatique, épuisement des ressources naturelles, pollutions de tous types, extinction des espèces, ... La situation globale décrite par les autorités scientifiques (GIEC) à l'échelle planétaire devient critique.

Les citoyens et les jeunes tirent la sonnette d'alarme pour maintenir le réchauffement de la Terre à 2°C et descendent dans la rue pour demander du changement dans notre mode de vie.

Bassenge a compris qu'elle doit être acteur de cette transition à la fois en donnant l'exemple et en incitant chacun à s'engager dans cette voie. Elle veut s'investir avec détermination dans ce domaine pluridisciplinaire par excellence, qui englobe de nombreux secteurs d'activités et qui nécessitera une gestion dynamique.

Cela passera par différentes actions :

- **Mise en œuvre d'actions en faveur d'une Energie Durable** : diminuer les rejets de Co2 et *favoriser, en tenant compte de nos moyens, les énergies renouvelables et alternatives*: travailler sur la qualité de notre éclairage public (ampoules LED), promouvoir les primes énergétiques pour les citoyens, être réceptif aux projets éoliens tout en veillant à l'impact environnemental et au cadre de vie, poursuivre le projet d'installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques, acquérir des véhicules électriques, concrétiser le Plan Renowatt initié lors de la législature précédente ;
- "Insuffler une culture de réduction maximale des déchets au sein des services communaux" ;
- **Mise en œuvre d'actions à destination du bâti privé**, pour impulser des projets de rénovation respectueux de l'environnement afin de tendre vers des bâtiments basse énergie; mettre en œuvre une sensibilisation accrue du grand public pour renforcer les efforts des citoyen(ne)s en matière d'économies d'énergie ;
- **Promotion d'une mobilité durable et conviviale**: encourager le covoiturage et les modes de transport doux, promouvoir l'utilisation de notre parking écovoyage via l'application attendue de la Province de Liège, organiser des balades à vélo durant la semaine de la mobilité ;
- **Réduction des déchets** : assurer un meilleur tri dans les manifestations publiques, dans les gîtes, les commerces; promouvoir les gobelets réutilisables dans les manifestations dans le but, à terme, de supprimer les gobelets en plastique ; former au compostage, participer aux journées BEWAPP « Pour une Wallonie Plus Propre ou Rivières plus propres », soutenir les démarches citoyennes volontaires en faveur de l'environnement... ;
- **Préservation de la biodiversité** : la faire mieux connaître pour mieux la protéger, organiser les journées de l'arbre, encourager les jardins au naturel et l'élimination de l'usage des pesticides chez les particuliers, soutenir le projet Krea Vert à Boirs (projet pour et avec des citoyens) et celui du potager communautaire, continuer la gestion concertée du Geer via le

Contrat de rivière, participer aux appels à projets en faveur de la biodiversité (abeilles, hirondelles...), encourager à planter des essences de fruitiers locales et anciennes ;

- **Soutien à une production agricole de proximité et à la promotion d'une alimentation saine:** actions en vue de (re)découvrir la réalité agricole et de (re)créer un lien avec les exploitants, mise en valeur des produits du terroir, ...

Pour relever les défis qui permettront d'assurer un avenir aux générations futures, il est impératif d'impliquer un maximum d'acteurs, ce qui requiert une sensibilisation et une coopération de toutes les forces vives bassengeoises (écoles, citoyens, associations, entreprises, ..)

Cimetières

Les cimetières sont des lieux de recueillement pour les familles. Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne leur entretien.

Nous sommes tenus de :

- entretenir régulièrement les cimetières;
- veiller à une gestion parcimonieuse des cimetières en répondant à la demande de caveaux, de colombariums et à l'aménagement des aires de dispersion;
- veiller à être proactifs, en répondant aux appels à projets concernant les cimetières et leur aménagement;
- encourager notre personnel "cimetières" à suivre des formations continues.

Contrat de rivière

Les missions d'un Contrat de rivière sont multiples : réaliser un inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir et contribuer à une gestion globale et intégrée du cycle de l'eau, informer et sensibiliser les acteurs locaux et la population, contribuer à la mise en place des plans de gestion de l'eau par district hydrographique, collaborer à des initiatives régionales (tels le plan PLUIES, les PCDN ou encore les CRIE) et élaborer les différents protocoles d'accord.

Pour ce faire, il faut :

- continuer la collaboration avec le Contrat de rivière « Meuse Aval »;
- créer un inventaire des actions de terrain;
- informer la population et sanctionner les infractions sur les déchets en berges du Geer.

Caroline VRIJENS

Famille – Parentalité :

Soutenir les familles à Bassenge, c'est prendre en compte la dimension familiale dans notre politique, car c'est d'abord au sein des familles que l'avenir se construit.

Cela signifie :

- soutenir et développer la parentalité par l'information aux familles, l'accueil extrascolaire, le service d'aides familiales ;
- susciter le développement d'un réseau d'accueil pour les jeunes enfants qui satisfasse les besoins, tant en qualité qu'en quantité ;
- susciter les échanges de services entre les familles et les événements à destination des familles ;
- lutter contre l'isolement des familles monoparentales via, par exemple, une convention avec les services d'aide familiale... ;
- développer des outils d'information pour les familles et de soutien à la parentalité (par des modules, activités, conférences sur des thématiques qu'un parent rencontre au quotidien), en veillant en particulier aux besoins des jeunes parents, des familles monoparentales, des familles qui prennent soin de personnes dépendantes ;
- sensibiliser en matière de droits de l'enfant, de violence à l'école et relations parents-écoles, de maltraitance, mais également aux questions suscitées par la séparation ou le divorce et par l'interculturalité, en développant des partenariats tels que la province de Liège ;
- organiser une journée « salon des familles », regrouper les associations et organisations au niveau du secteur de la petite enfance, de la jeunesse, du sport, de la culture, des aînés... ;
- dynamiser la commission de l'accueil temps libre (ATL).

Plan de cohésion sociale :

A Bassenge nous avons l'envie de donner la possibilité à tous les citoyens de pouvoir participer à notre vie locale en évitant l'isolement social.

- Continuer de développer les actions des maisons de cohésion sociale.
- soutenir les actions qui visent à développer la solidarité.
- continuer à lutter contre la précarité et l'isolement social.

Le bien-être animal :

De la naissance à la mort, les animaux de compagnie (par opposition à animaux de ferme) ont droit à la protection durant toutes les étapes de leur vie.

Le nouveau code wallon du bien-être animal est très important puisque, en Wallonie, près d'un tiers des familles possèdent au moins un animal de compagnie !!

La commune veillera à ce que la législation soit respectée car tout propriétaire se doit tout de même d'être bien renseigné et d'avoir les connaissances sur l'animal en question et ce qui est nécessaire à son bien-être.

Depuis juillet 2018, la commune a aussi adhéré à la campagne de stérilisation des chats errants et peut aider les personnes qui subissent les nuisances de ces animaux.

Petite enfance :

A Bassenge, nous avons la volonté de susciter le développement d'un réseau d'accueil pour les jeunes enfants, qui corresponde aux besoins des parents, en qualité et en quantité.

- Garantir la disposition des locaux pour les consultations ONE pour les enfants et les lieux de rencontres parents-enfants ; favoriser le développement des infrastructures de psychomotricité.
- organiser une coordination locale de l'ensemble des services de la petite enfance (ATL) en vue d'une meilleure gestion de l'offre.
- soutenir les initiatives qui offrent des services d'accueil aux parents.
- mettre sur pied des projets éducatifs et de sensibilisation des enfants à la biodiversité et au bien-être animal via des partenariats avec les écoles, les organisations de jeunesse et associations ;
- développer des initiatives pour éduquer à la citoyenneté et soutenir la participation des enfants.

Jeunesse :

Il faut poursuivre une politique active de soutien aux mouvements de jeunesse, aux organisations de jeunesse et aux clubs de jeunes (locaux, organisation d'activités, aide logistique ...)

Continuer à encourager les clubs sportifs, les organisations culturelles à développer des initiatives ouvertes aux jeunes.

- prévoir un mode de subvention objectif et adapté aux finalités de chaque association.
- maintenir de façon permanente un cadre d'écoute et de dialogue avec les jeunes (animateurs de rue, rencontres formelles de la Commune avec les organisations de jeunesse, locaux pour les jeunes, coordinateur Accueil Temps Libre (ATL), conseil consultatif de la jeunesse...) en partenariat avec les structures communales et para-communales.
- soutenir les jeunes qui se retrouvent dans des situations d'isolement et/ou de handicap.
- développer des initiatives d'éducation à la citoyenneté et soutenir la participation citoyenne des enfants.
- travailler contre le décrochage scolaire en maintenant et en optimisant l'école de devoirs et les locaux pour les jeunes.
- mettre en place des activités de sensibilisation sur des thématiques précises telles que le travail de prévention des assuétudes, le cyber-harcèlement et d'autres addictions en partenariat avec d'autres Communes et la zone de police.
- sensibiliser à la sécurité routière dans les activités proposées aux jeunes (avec la police locale, les écoles secondaires, les associations actives dans ce secteur...).
- soutenir activement l'implantation, le développement des mouvements de jeunesse et les projets qu'ils portent.
- augmenter la création de structures inclusives pour les jeunes porteurs de handicap et promouvoir leur inclusion dans les différentes structures existantes.
- proposer des services d'éducation permanente aux jeunes.

Sport :

Le Sport pour tous, une priorité !

Chaque club, chaque sportif mérite toute notre attention. C'est pourquoi nous envisageons la création d'une commission sport et jeunesse qui sera en charge de :

- prévoir un mode de subvention objectif et adapté aux finalités de chaque association ;

- recenser l'ensemble des clubs et des disciplines et en informer la population ;
- favoriser la pratique sportive au quotidien dans les meilleures conditions et infrastructures ;
- permettre à tous de pratiquer une discipline sportive ou une animation de loisirs en cherchant tous les partenariats possibles.

Aînés :

Notre objectif est l'épanouissement personnel, la non-discrimination liée à l'âge, les rencontres intergénérationnelles et le soutien aux associations. Pour le réaliser, il faudra :

- encourager la participation des aînés dans l'accueil extrascolaire ;
- dynamiser la Commission des Aînés, promouvoir l'information des services auprès des Aînés et encourager les jumelages entre commissions des Aînés ;
- favoriser les rencontres intergénérationnelles ;
- associer les différents mouvements d'Anciens Combattants aux cérémonies commémoratives ;
- initier aux nouvelles technologies de l'information.

Agriculture :

Les agricultrices et les agriculteurs sont des acteurs économiques essentiels et incontournables du caractère rural de notre commune. Ils sont une source d'inspiration pour nos citoyens. Nous sommes bien conscients et avons la volonté de :

- développer des actions de sensibilisation à la population au monde agricole;
- maintenir le travail de la commission agricole ;
- étendre la charte agricole à la ruralité pour améliorer la cohabitation entre les gens du terroir et les nouveaux habitants ;
- valoriser la qualité des productions locales auprès des citoyens via la promotion des circuits courts et soutenir leur consommation via la promotion de la qualité d'une alimentation saine (label) et en favorisant les contacts entre les agriculteurs et les consommateurs ;
- intégrer le monde agricole aux décisions d'aménagement de lutte contre les coulées de boues, développer les conventions avec les agriculteurs (diguettes, fascines, bandes enherbées).

Paul SLEYPENN

Le Centre public d'action sociale reste le dernier filet quand les autres systèmes sociaux n'accordent plus d'indemnités aux personnes en détresse. La précarité et la pauvreté augmentent dans notre Commune comme ailleurs, même si cela n'est pas toujours visible.

Notre but est donc de permettre à nos concitoyens de vivre dans un minimum de dignité humaine.

Pour cela il nous faut :

CPAS

But : permettre à nos concitoyens de vivre dans un minimum de dignité humaine

- Renforcer les synergies entre le CPAS et la Commune.

- continuer et renforcer l'attention à apporter à la problématique du surendettement.
- combattre la précarisation qui augmente.
- accompagnement des bénéficiaires accru, notamment par la réinsertion professionnelle.
- poursuivre l'alphabetisation en collaboration avec l'asbl Zephyr (financement ALE).
- lutte contre les assuétudes et autres addictions en collaboration avec Vivre jeune à Bassenge (VJAB), la zone de police et les communes voisines.
- poursuivre le service de repas à domicile.
- engagement tant que cela sera possible de ne pas augmenter la dotation communale.

CULTURE

- Maintien des stages, cours de peinture, cours de langues, diverses activités de l'asbl Reflets.
- maintien du partenariat avec la bibliothèque St-Victor et recherche d'autres partenariats au niveau culturel.
- développer une forme de lutte contre le populisme dans les différentes manifestations culturelles.
- augmenter et diversifier les manifestations au centre culturel de Glons (expos, théâtre, ...).
- définir un mode de subvention objectif et adapté à la finalité de chaque association.
- développer le système de boîtes à livres : (abribus, commerçants, ...).
- solliciter les écoles de l'entité pour les manifestations culturelles.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Création d'une commission chargée d'examiner les soucis rencontrés par ces personnes.
- veiller à renforcer l'accès des PMR aux bâtiments publics.
- faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux différentes associations.

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

- Poursuite des activités de l'ALE et BTS et, bien sûr, du taxi social.
- renouvellement du conseil d'administration suite aux élections communales (en cours).